
Samedi prochain veille de la solennité de l'Assomption, est un jour de jeûne et d'abstinence.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 17 août

Comme la fête de l'Assomption est des plus privilégiées (Rubr. génér. du brev., titre X, m. 1; du missel, titre VI), on ne peut, en ce jour, faire la solennité d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, No. 3,754). La solennité de la fête de saint Joachim, dans son église titulaire, est toujours remise au dimanche suivant (décret de 1873 à I. n. 3,299).

Titulaire de l'ASSOMPTION

Diocèse de Montréal. — L'Assomption et Cartierville.

Diocèse d'Ottawa. — Maniwaki.

Diocèse des Trois-Rivières. — CATHÉDRALE.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Notre-Dame-de-Stanbridge.

Diocèse de Sherbrooke. — Notre-Dame-des-Bois (Chesham).

Diocèse de Pembroke. — Barry's Bay (Poland). J. S.

SEIZIÈME ANNIVERSAIRE

DU

SACRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTREAL

Le vendredi, 8 août, sera le seizième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'archevêque.

A cette occasion il y aura, dans la cathédrale, à 10 heures, messe pontificale, à laquelle sont instamment priés d'assister les prêtres, les membres des communautés religieuses et les fidèles.

Le clergé pourra prendre le dîner à l'archevêché, immédiatement après l'office.

Communication officielle.
